

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 26 JUIN 2014

Heure : 20 H 30
Séance : ordinaire
Date de convocation : 17/06/2014
Date d'affichage : 02/07/2014

Présents : M. Marc LERUSE, Maire ; Mme Frédérique METRO, MM. Jean STEFUNKO, Daniel JORDAT, Adjoints ; Mmes Françoise VERGNORY, Muriel GUELPA, Marie-Madeleine FONTANEAU, Stéphanie PEPIN, Pascale GUILLOTEAU, Gwenaëlle BRIMMEL ; MM. Marc ROBIN, Michel HABERT Ludovic MAINCENT, Vincent STOOP, Christophe NAUGUET, Wenceslas LOPEZ;

Absents excusés : Mme Joëlle PAQUERIAUD ayant donné pouvoir à Mme VERGNORY ; Mme Jocelyne DELALLEAU ; M. Thierry SPAHN.

M. Vincent STOOP est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Lecture du procès-verbal du conseil municipal du 27/05/2014
- 2) Budget primitif service de l'eau : décision modificative n°2
- 3) Vente de terrains bâtis à la Société Mon Logis
- 4) Choix du prestataire des repas de restauration scolaire
- 5) Cantine : tarifs 2014/2015
- 6) Mise en place des NAP (Nouvelles Activités périscolaires)
- 7) Pose d'un caniveau impasse de la Haie
- 8) Informations et Questions Diverses

1) Lecture du procès-verbal du conseil municipal du 27/05/2014

- M. le Maire doit rencontrer le représentant de GRDF concernant l'installation d'équipements de télérelève, ainsi que le technicien du SATC (Service d'Assistance Technique Aux Communes, du Conseil Général) au sujet de la matérialisation des places de stationnement.
- Les travaux d'étanchéification rue Berthelot, ainsi que les travaux de réfection de la rue de Flagy, ont été réalisés.
- M. Stefunko demande que des affiches soient posées sur les portes du cimetière pour rappeler ce qui est interdit, et qu'un des battants de la porte soit fermé avec un cadenas pour empêcher les entrées de véhicules non pourvus d'autorisation.
- M. Stefunko indique que les vitres de l'ancienne épicerie seront déposées dès que la nacelle du SIVOM et son chauffeur seront disponibles.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Budget primitif service de l'eau : décision modificative n°2

M. le Maire rappelle que la commission de l'eau du 22 mai dernier a accordé des dégrèvements sur des factures de 2012 et 2013, pour un montant total de 8417,95 € HT, suite à des fuites de canalisations.

Il convient donc d'augmenter les crédits du compte 673 (annulation de titres sur exercices antérieurs).

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide les modifications de crédits ci-dessous :

N° chapitre	N° article	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
011	6378	Autres taxes et redevances	- 700 €	
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 700 €	

3) Vente de terrains bâtis à la Société Mon Logis

M.le Maire rappelle que le précédent conseil municipal avait approuvé lors de la séance du 05/02/2013 le projet de construction de 13 logements conventionnés par la société Mon Logis, rue Champfleury et rue du Four.

Afin de réaliser ce projet, le conseil avait décidé le 29/08/2013 de préempter les parcelles C 1527 et C 1893 (situées sur l'emplacement de l'ancienne épicerie 1 rue de Champfleury et 33 grande Rue), au prix de 60000 €.

Le 19/02/2014, le conseil municipal avait accordé sa garantie pour le prêt consenti à Mon Logis par la Caisse des Dépôts.

Afin que les travaux puissent commencer, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revendre à Mon Logis les parcelles C 1527 et C1893 situées 1 Rue de Champfleury et 33 Grande rue, ainsi que la parcelle C 691 située 4 rue du Four.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE la vente des parcelles C 1527 (172 m²), C 1893 (458 m²) et C 691(340 m²) à la Société Mon Logis;
- FIXE le prix de vente à 60 000 € pour l'ensemble composé des parcelles C 1527 et C 1893, soit le montant auquel la commune avait acquis ce bien;
- FIXE le prix de vente à 21 000 € pour la parcelle C 691, valeur estimée par le Service des Domaines le 07/01/2014;
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

M. le Maire indique qu'un local sera aménagé et utilisé par la mairie au rez-de-chaussée du 1 rue de Champfleury. Sa fonction reste à préciser.

M. Stefunko rappelle que le CCAS de Villeblevin a acquis en 2011 les parcelles C 1894 et C 679 pour aménager des places de parking et les louer aux futurs occupants des logements.

4) Choix du prestataire des repas de restauration scolaire

M. le Maire expose au Conseil Municipal que trois sociétés de restauration ont répondu à la consultation concernant la fourniture et la livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire.

Ce marché à bons de commande sera conclu à compter du 1er septembre 2014 pour une durée d'un an. Il pourra être renouvelé deux fois maximum à date anniversaire par reconduction expresse.

Après examen des offres, M. le Maire constate que le prix du repas reste stable mais il propose au Conseil Municipal de réunir la commission scolaire pour étudier les offres plus précisément, en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Le Conseil Municipal accepte la proposition et fixe la date de réunion de la commission scolaire au 15/07/2014 à 20h30.

5) Cantine : tarifs 2014/2015 (sans compter un éventuel mercredi cantine et vérifier que le 1er septembre ne sera pas rattrapé)

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs des repas de 3%, afin de revenir progressivement à un équilibre entre la participation de la commune et celle des parents. Actuellement, le fonctionnement du service est financé à 59% par la commune et à 41 % par les familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le prix du repas de **3 %** à compter du 1^{er} septembre 2014 :

soit : **repas occasionnel = 6,09 € repas au forfait = 4,35 €**

Pour l'année scolaire 2014/2015, basée sur 140 jours effectifs de cantine (vacances scolaires et jours fériés déduits) :

A compter du 1er septembre 2014, le **forfait mensuel** sera donc de :

$140 \times 4,35 \text{ €} / 10 = \mathbf{60,90 \text{ €}}$

Par ailleurs, M. le Maire informe qu'il existe un problème récurrent d'impayés sur ce service ; il indique que, conformément au règlement, certains enfants ne pourront être réinscrits à la cantine à la rentrée, si aucune solution n'est trouvée avec les parents. M. Stefunko propose que le paiement se fasse en début de mois et en régie à la mairie, au lieu de passer par la perception. Cette solution sera appliquée, si elle est compatible avec le paiement TIPI (sur internet).

6) Mise en place des NAP (Nouvelles Activités périscolaires)

M. le Maire rappelle qu'en application de la réforme des rythmes scolaires, les communes doivent organiser 3 heures d'activités par semaine scolaire pour les élèves à compter de la prochaine rentrée.

Il remarque que la communauté de communes n'a pas souhaité prendre en charge l'organisation des NAP ; elle assurera simplement une prestation de service en facturant la mise à disposition d'animateurs de son centre de loisirs.

Ces activités sont facultatives, les enfants ne sont pas obligés d'y participer.

A compter de septembre 2014, les horaires des écoles seront les suivants:

école maternelle: lundi, mardi, jeudi, vendredi: 8h45-11h50 et 13h30-15h40 ; mercredi: 9h00-12h00

école primaire: lundi, mardi, jeudi, vendredi: 8h45-12h00 et 13h30-15h30 ; mercredi: 9h00-12h00

Les enseignants programmeront leurs activités pédagogiques complémentaires (soutien) le lundi et le jeudi après la classe, de 15h30 à 16h30.

La commune organisera les nouvelles activités périscolaires (NAP) les mardis et vendredis aux horaires ci-dessous:

- pour les élèves de maternelle: de 15h40 à 17h10
- pour les élèves de primaire: de 15h30 à 17h00

M. le Maire précise que le centre de loisirs ouvrira à 15h30 après la classe les lundis et jeudis, et à 17h00 après les NAP les mardis et vendredis.

Les activités envisagées seront sportives, culturelles, artistiques et, dans la mesure du possible, organisées avec le concours des associations locales; quelques exemples des activités proposées dans l'année: judo, création d'un potager, jeux collectifs danse, musique, découverte de la nature.....

La commune adaptera les activités en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Les activités pourront se dérouler dans les locaux de la colonie Les Tilleuls, dans les locaux scolaires, dans les salles communales, sur les terrains de sport, à la bibliothèque municipale.

Il est envisagé que les inscriptions aux NAP se fassent sur 5 cycles, entre chaque période de vacances.

Le 1^{er} cycle se déroulerait donc de la semaine de la rentrée jusqu'aux vacances de la Toussaint.

M. le Maire indique que ce nouveau service aura un coût pour la commune, même si l'Etat doit verser une aide de 90 € par enfant (50 € de fonds d'amorçage + 40 € car la commune est éligible à la Dotation Solidarité Rurale cible).

La commune peut également prétendre à l'aide de la CAF (0,50 €/heure/enfant soit 54 €/enfant) si elle élabore un PEDT (Projet Educatif Territorial) et se déclare en ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

M. le Maire propose de fixer dans un premier temps le tarif des NAP, afin d'envoyer un courrier d'information complet aux parents.

Un débat s'engage autour de la gratuité ou non de ces activités; Mme Guelpa estime que la gratuité est souhaitable pour que tous les enfants puissent en profiter. M. Stefunko pense pour sa part que, compte tenu du budget communal et de la part déjà affectée aux écoles, la collectivité ne peut supporter davantage de charges et que le service doit être payé par les usagers. M. Maincent propose de chercher également des fonds privés et d'appliquer un tarif dégressif pour les fratries.

M. le Maire donne au conseil l'estimation des dépenses et des recettes pour un effectif prévisionnel de 55 enfants inscrits aux NAP (40 en primaire, 15 en maternelle), et 6 encadrants (coût horaire moyen: 25 €); il précise le coût de location de 2 salles de la Colonie Les Tilleuls : 3 € par heure par salle. Les dépenses sont estimées à 16 848 € et les recettes à 7 920 €.

Pour que le coût du service soit entièrement couvert par les subventions et les familles, il faudrait fixer le tarif des NAP à 1,50 €/heure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour, décide de fixer le prix des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) pour les familles à:

- **1,50 €/heure par enfant**, à compter du 1er septembre 2014.

Le détail des votes est le suivant : 9 voix pour 1,50 €/h ; 3 voix pour 1,00 €/h ; 3 voix pour 1,00 €/h (avec tarif dégressif pour les fratries); 1 voix pour 1,25 €/h; 1 voix pour la gratuité.

Un courrier d'information et une fiche d'inscription, seront donc distribués aux familles. Mme Guelpa souligne qu'il sera important d'avoir une bonne communication sur ce dossier avec les parents, et notamment de faire le point avec eux à la fin du 1er cycle.

M. le Maire propose que la mise en place des NAP soit mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission des affaires scolaires du 15/07/2014 pour définir plus précisément les modalités du service (règlement, intervenants, projet éducatif, plannings, etc..)

7) Pose d'un caniveau impasse de la Haie

M. le Maire informe l'assemblée d'un projet de travaux 32 grande rue (impasse de la Haie): la réalisation d'une tranchée en vue de la pose d'un caniveau double revers pour l'évacuation des eaux pluviales.

Ces travaux, réalisés à la demande du propriétaire du 32 grande rue, seront effectués par le SIVOM Nord Sénonais pour un montant de 822,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de faire réaliser les travaux proposés par le SIVOM Nord Sénonais pour un montant de 822,00 €, sous réserve que le propriétaire du 32 Grande Rue, M. Johan ABIT, donne son accord au préalable pour rembourser cette somme à la commune.

8) Informations et questions diverses

Finances : M. le Maire fait part au conseil d'une note de l'AMF (Association des Maires de France) sur les conséquences des baisses des dotations de l'Etat pour les communes.

Centre de loisirs : la CCYN (Communauté de Communes Yonne Nord) demande l'autorisation d'utiliser l'école maternelle pendant les vacances d'été pour des enfants inscrits au centre ; la demande est acceptée à la majorité aux conditions suivantes : un état des lieux sera fait avant, le ménage sera à la charge de la CCYN, une partie de l'école sera inaccessible pour cause de travaux, et les clés devront être rendues avant la dernière semaine d'août, qui est réservée à la préparation de la rentrée scolaire.

Bâtiments : au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), l'État a accordé une subvention de 7344 € à la commune pour la réalisation d'un local à archives, réalisé en 2013.

Chasse : M. le Maire fait part du courrier de M. Descourtis, apportant des précisions sur sa demande initiale de permis de chasse dans les bois communaux ; néanmoins le conseil maintient sa réponse négative.

Citoyenneté : M. le Maire informe qu'il a reçu quelques candidatures pour participer aux comités consultatifs et au SMA (Service Minimum d'Accueil)

Services publics : M. le Maire fait part de sa récente entrevue avec un responsable du groupe La Poste. Les statistiques faisant ressortir une faible fréquentation du bureau de poste de Villeblevin, la Poste envisage de modifier ses horaires à compter du 29/09/2014 en réduisant son amplitude hebdomadaire de 18h à 16h. Il est projeté que le bureau soit fermé le samedi matin et ouvert seulement 2 h le lundi matin. Le conseil s'élève contre ce changement car ce sont les jours où la fréquentation est la plus importante, comme le précise justement le rapport de La Poste.

Aire de jeux : un nouveau jeu à ressorts sera commandé pour l'espace Heidenburg, en remplacement de celui qui est détérioré ; la réparation (592,90 € HT) coûtait plus cher que l'achat d'un jeu neuf (400,00 € HT)

Déchets : M. le Maire distribue au conseil le rapport annuel de la communauté de communes sur le service des ordures ménagères.

Numérique : la commune de Villeblevin ne sera pas desservie par la fibre optique avant au moins 12 ans; lors des prochains travaux de voirie, le conseil devra se prononcer sur l'intérêt d'anticiper ou non la pose de fourreaux pour la fibre optique.

Urbanisme : toutes les communes qui n'auront pas engagé une procédure de transformation de leur POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme) avant le 31/12/2015, seront contraintes de revenir au RNU (Règlement National d'Urbanisme), beaucoup moins restrictif. Cette disposition pourrait amener la communauté de communes à créer un PLUi (PLU intercommunal) pour l'ensemble des 23 communes.

M.STEFUNKO

- demande des mesures contre la végétation qui envahit le domaine public dans plusieurs rues de la commune.
- souhaite que le Sivom du Nord Sénonais établisse un planning annuel pour les réunions.
- rappelle que le stationnement des 4x4 rue du Petit Villeblevin doit cesser à compter du 1er juillet.
- déplore que la limitation à 3,5 tonnes ne soit pas respectée sur la rampe du pont de la voie SNCF malgré de nombreuses demandes auprès de la gendarmerie.

MME VERGNORY

- signale de nombreux déchets sur les espaces verts à côté de la cantine. Mme Brimmel pense qu'une action citoyenne de ramassage des déchets pourrait être menée avec le conseil municipal des jeunes.

MME GUILLOTEAU

- demande la raison de la présence de gravillons rue de Champfleury; M. Stefunko répond que suite à la réalisation des enduits superficiels sur les accotements il est nécessaire de laisser des gravillons en surface. Néanmoins si la vitesse des véhicules est respectée la projection de gravillons est très limitée.

M.HABERT

- signale que le ménage n'a pas été fait au local tennis après le tournoi de boules.
- doit recevoir prochainement une entreprise pour la remise en état des courts de tennis.

M.LOPEZ

- demande si un projet de lotissement est en cours sur la commune. M. le Maire répond qu'à ce jour aucun nouveau projet n'a été déposé.

MME GUELPA

- informe que la commission des affaires sociales de la CCYN se réunit le 2 juillet prochain à Villeblevin.
- souhaite le retour du ramassage des encombrants; M. le Maire répond que cela relève exclusivement de la compétence de la communauté de communes.
- demande si la communauté de communes vend des bacs à compost; M. le Maire répond que, au vu du peu de demandes des usagers, la CCYN ne les a pas commandés.

M.NAUGUET

- annonce le passage de Yonne Tour Sport à Pont-sur-Yonne le 07 août.
- rappelle que la course cycliste organisée par la communauté de communes a lieu dimanche 29 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h40.

Le Maire,
Marc LERUSE